

**C.L.A.S DE NOISY LE SEC**  
**(Comité Local d'Action Sociale du Personnel des  
Services Municipaux de la Mairie de Noisy le Sec)**

Association Loi 1901

1, place du Maréchal Foch  
93130 NOISY LE SEC  
SIRET 829.107.853.00014

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes**

**Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

# **C.L.A.S DE NOISY LE SEC**

Association de loi 1901

**Association C.L.A.S de Noisy le Sec**

**1, place du Maréchal Foch**

**93130 NOISY LE SEC**

**SIRET 829.107.853.00014**

---

**Rapport du Commissaire aux comptes**

**Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris**

19 Quai de la Seine 75019 PARIS -- @ [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com)  
SIRET 402 579 965 00029

Aux Membres de l'Assemblée,

*Opinion sans réserve*

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association C.L.A.S DE NOISY LE SEC (Comité Local d'Action Sociale du Personnel des Service Municipaux de la Mairie de Noisy le Sec) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services Interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

---

**Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris**

### *Fondement de l'opinion*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Membres*

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mai 2024

**BRIGITTE VERGER**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'BV' followed by a long horizontal stroke.

---

**Brigitte VERGER – Commissaire aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris**

19 Quai de la Seine 75019 PARIS – - @ [b.verger@cabinetverger.com](mailto:b.verger@cabinetverger.com)  
SIRET 402 579 965 00029

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	850	850				
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>850</b>	<b>850</b>				
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	13 600		13 600	4,04	8 066	2,36
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	3 697		3 697	1,10	3 697	1,08
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	297 524		297 524	88,38	316 373	92,44
Charges constatées d'avance	21 810		21 810	6,48	14 126	4,13
<b>TOTAL (II)</b>	<b>336 631</b>		<b>336 631</b>	100,00	<b>342 262</b>	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>337 481</b>	<b>850</b>	<b>336 631</b>	100,00	<b>342 262</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	-1 300	-0,38	-1 300	-0,37
Ecarts de réévaluation				
Réserves	54 052	16,06	54 052	15,79
Report à nouveau	129 836	38,57	116 417	34,01
Résultat de l'exercice	-11 039	-3,27	13 420	3,92
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>171 549</b>	50,96	<b>182 588</b>	53,35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	87 628	26,03	83 860	24,50
Autres	50 794	15,09	47 739	13,95
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	26 659	7,92	28 074	8,20
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>165 081</b>	49,04	<b>159 673</b>	46,65
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>336 631</b>	100,00	<b>342 262</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				



COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations .Sur immobilisations : dotation aux amortissements .Sur immobilisations : dotation aux dépréciations .Sur actif circulant : dotation aux dépréciations .Pour risques et charges : dotation aux provisions (-)Engagements à réaliser sur ressources affectées Autres charges							
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>504 040</b>	182,95	<b>501 806</b>	190,49	<b>2 234</b>		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)							
<b>CHARGES FINANCIERES:</b> Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (III)</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b> Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>3 301</b>	1,20	<b>50</b>	0,02	<b>3 251</b>	N/S	
Participation des salariés aux résultats (V) Impôts sur les sociétés (VI)							
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>507 341</b>	184,14	<b>501 856</b>	190,51	<b>5 485</b>	1,09	
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>			<b>13 420</b>	5,09	<b>-13 420</b>	-100,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>507 341</b>	184,14	<b>515 276</b>	195,60	<b>-7 935</b>	-1,53	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
<b>PRODUITS :</b> Bénévolat Prestations en nature Dons en nature							
<b>TOTAL</b>							
<b>CHARGES :</b> Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole							
<b>TOTAL</b>							

## Annexe association

### PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité :

Comité local d'action sociale de la mairie de NOISY LE SEC

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Organisation d'action ayant pour but de promouvoir le bien-être social des employés de la mairie inscrit au CLAS.

- Description des moyens mis en œuvre :

Espace d'accueil avec une permanence chaque jour du lundi au vendredi pour répondre aux demandes, site internet, aides financières, activités culturelles et sportives etc...

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 336 630,72 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 11 038,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2024 par le Bureau.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### **Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

### **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### *Immobilisations*

<b>Actif immobilisé</b>	<b>A</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 151		3 301	850
<b>TOTAL</b>	<b>4 151</b>		<b>3 301</b>	<b>850</b>

L'entité détient des actifs financiers.. Ces actifs représentent des prêts aux agents entièrement dépréciés.

Cette année Les prêts jugés totalement irrécouvrables ont été abandonnés pour 3 301 euros.

Ces derniers étaient provisionnés à 100 % cette écriture est restée sans incidence sur le résultat de l'année 2023.

#### **Etats des stocks**

Les stocks sont évalués au cout d'achat.

Ce sont essentiellement des jouets.

Ces stocks n'ont pas été dépréciés.

#### *Etat des créances et charges constatées d'avance*

*Etat des produits à recevoir*

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	3 697
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>3 697</b>

Les produits à recevoir sont constitués d'une créance 2022 sur le projet MONTENEGRO dont le remboursement a été demandé au voyageur

Suite à une action pré-contentieuse début 2024, l'association s'appête à recouvrer ce montant.

Cette créance n'a pas été dépréciée.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

*Fonds propres*

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou	A la clôture
Fonds propres sans droit de Dont générosité du public	-1 300				-1 300
Fonds propres avec droit de Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation Dont générosité du public					
Réserves Dont générosité du public	54 052				54 052
Report à nouveau Dont générosité du public	116 417	13 420	13 420		129 836
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	13 420				-11 039
<b>Situation nette</b>	<b>182 588</b>	<b>13 420</b>	<b>13 420</b>		<b>171 549</b>
<b>Situation nette dont générosité</b>					
Fonds propres consommables Dont générosité du public					
Subventions d'investissement Dont générosité du public					
Provisions réglementées Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>182 588</b>	<b>13 420</b>	<b>13 420</b>		<b>171 549</b>
<b>TOTAL dont générosité du</b>					

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5ans</b>
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	87 628	87 628		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	50 794	50 794		
Produits constatés d'avance	26 659	26 659		
<b>TOTAL</b>	<b>165 081</b>	<b>165 081</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	87 628
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>87 628</b>

**Annexe association (suite)**

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

***Subventions de fonctionnement***

L'association reçoit

une subvention d'exploitation annuelle versée par la Mairie de Noisy le Sec d'un montant global de

214 521 euros

Et L'assistance d un permanent

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

*Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres		1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

*Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3768 Euros